



**LORSQU'EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE,
IL RESTE DE L'ARGENT SUR LE COMPTE REPAS DE VOTRE ENFANT :**



**IL QUITTE LE COLLÈGE POUR UN AUTRE ÉTABLISSEMENT
FOURNIR UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
AU SERVICE INTENDANCE AFIN QUE LE SOLDE SOIT REVERSÉ**



**IL QUITTE LE COLLÈGE POUR UN AUTRE ÉTABLISSEMENT
MAIS IL A UN FRÈRE OU UNE SOEUR PRÉSENT DANS L'ÉTABLISSEMENT
LE SOLDE PEUT ÊTRE REVERSÉ SUR LE COMPTE
DU FRÈRE OU DE LA SOEUR**



**IL POURSUIT SA SCOLARITÉ AU COLLÈGE
LE SOLDE EST CONSERVÉ POUR LA PROCHAINE RENTRÉE**